

L'info-Fassett

Février 2026



SERVICE DE CAMP JOUR À FASSETT



Les membres du conseil souhaitent sonder l'intérêt et le niveau de besoin chez les familles de Fasset sur l'implantation d'un service de camp de jour pour la prochaine période estivale. On demande aux familles ayant des enfants de 6-12 ans de bien vouloir compléter un questionnaire qui prendra que quelques minutes de votre temps. Vous avez accès au questionnaire avec le lien ou le code QR. <https://forms.office.com/r/nz7WT0VYzj?origin=lpLink>



UNE PREMIÈRE À FASSETT !

1^{er} Marché, des découvertes de Fasset

CENTRE COMMUNAUTAIRE AU 19, RUE GENDRON

13 et 14 Juin, de 10h00 à 17h00

Inscriptions

marchedesdecouvertesdefassett@gmail.com

ou

Sylvie Gougeon: 819-360-2582

Kelly Louiseize: 819-360-5059



Sylvie Gougeon, une bénévole engagée de Fasset, organise un premier marché à Fasset. Des commerçants, des artistes et des maraîchers de la région se feront connaître en nous offrant leurs produits et leurs œuvres la fin de semaine du 13 et 14 juin prochain. Ceux-ci peuvent contacter Sylvie pour réserver leur espace. Tous les profits de l'évènement seront au bénéfice des loisirs de la municipalité de Fasset.

Sylvie Gougeon : 819-360-2582
Kelly Louiseize : 819-360-5059

FÊTE CITOYENNE ET DE LA FAMILLE DE FASSETT

Une erreur sur la date de l'évènement s'est produite. Prenez note que **l'évènement est le 22 août** et non le 23 août, tel qu'inscrit sur le calendrier 2026. Assurez-vous de corriger la date sur votre calendrier. La Fête Citoyenne et de la famille à Fasset est une tradition de plus 20 ans.



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR LA FÊTE CITOYENNE ET DE LA FAMILLE DE FASSETT

Nous sommes à la recherche de deux ou trois bénévoles pour l'organisation de la Fête Citoyenne et de la famille de cet été. Les bénévoles seront supportés par la direction générale et les membres du conseil municipal. De plus, des citoyens seront disponibles la journée même pour prêter mains fortes aux organisateurs.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE – NOUVELLE POLITIQUE

Dans le souci de permettre aux locataires la pleine jouissance de leur activité, une nouvelle politique est en vigueur cette année. Pour toute location concernant les événements suivants :

-Mariage -Funérailles - Anniversaire -Baptême - Noël - Jour de l'An

La journée **précédant et suivant** la location ne pourra être réservée pour un autre événement. La raison ? Permettre aux organisateurs de ce genre d'activité d'avoir le temps nécessaire au montage et démontage de la salle afin de profiter pleinement de l'évènement. De plus, il sera plus facile de prévoir le nettoyage entre les différentes activités.

****Exception :** La location de la salle pour Noël ou le Jour de l'An sera confirmée par tirage au sort au conseil municipal du mois d'avril. Vous avez jusqu'au 31 mars de l'année en cours pour signifier votre intérêt en communiquant avec Cindy au 819-423-6943 ou par courriel : reception@village-fassett.com

Cette politique a été élaborée dans l'optique de bien servir les locataires.

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN

IMMEUBLE (PPCMOI)



Le **PPCMOI** est une réglementation qui vient d'être adoptée à Fassett en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Papineau. Ce règlement est un outil d'urbanisme municipal qui permet à une municipalité d'autoriser un projet dérogatoire à la réglementation de zonage (ou autre règlement d'urbanisme), après analyse et approbation du conseil.



Municipalité régionale de comté de Papineau

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
Règlement numéro 2025-17
relatif au PPCMOI
de la Municipalité de Fassett

Je, soussignée, Roxanne Lauzon, greffière-trésorière, directrice générale, dépose et dit que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau a approuvé, par la résolution numéro 2025-12-296, le règlement numéro 2025-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Fassett.

Et qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 159-2017, et aux dispositions de son document complémentaire.

En foi de quoi, je donne ce certificat de conformité à Papineauville, ce 18^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.


Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière, directrice générale

Son utilité est:

- Donner de la flexibilité pour des projets qui ne respectent pas strictement les règlements, mais qui sont jugés pertinents,
- Favoriser le développement ou la requalification de certains sites,
- Permettre une évaluation au cas par cas avec consultation publique,
- Encadrer des projets innovants sans modifier toute la réglementation

AVIS - AVIS - AVIS

Saviez-vous qu'il est interdit de circuler en motoneige ou VTT sur la route 148 dans notre village?

Un citoyen de Fassett l'a appris à ses dépens lorsqu'il s'est fait interpeller par la Sûreté du Québec (SQ). Selon la Loi sur les véhicules hors route (LVHR) il n'est pas permis de circuler sur la route 148. Nous avons actuellement des pourparlers avec le Ministère du Transport et de la Mobilité Durable (MTMD) afin d'explorer les possibilités de définir des corridors de traverse afin d'avoir accès à la rivière ou à des sentiers balisés. En attendant, nous vous invitons à la prudence et évitez de circuler sur la route 148 dans la municipalité.



IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT

MATÉRIAUX ET PRODUITS À L'ÉCOCENTRE... CE QUI EST PERMIS ET CE QUI N'EST PAS PERMIS...

Uniquement les matières autorisées (déchets spéciaux) peuvent y être disposées tel que :

- | | | | |
|------------|------------|------------------|---------------------------------|
| - Peinture | - Piles | - Électroniques | - Branches de 4 pieds attachées |
| - Métal | - Feuilles | - Huiles usagées | - Pneus sans jante |

Sont interdits : Pneus avec jante, tout article avec compresseur (frigo, machine à eau, cellier), tous matériaux de construction confondus tel que : gypse, céramique, évier, baignoire, douche, toilette, fenêtre etc... Tout mobilier / meuble tel que : table, divan, matelas, chaise, bureau, etc..

Les interdits peuvent être disposés à l'écocentre R.L.S. de Papineauville avec frais.

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

FASSETT www.village-fassett.com



MUNICIPALITÉ DE

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com